
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 4 décembre 2020

PLAN RHÔNE-SAÔNE:

LES QUATRE PRÉSIDENTS DE CONSEIL RÉGIONAL RÉUNIS AUTOUR DU PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN EN PRÉSENCE DU PRÉSIDENT DU COMITE DE BASSIN RÉAFFIRMENT LEUR AMBITION COMMUNE POUR LE DÉVELOPPEMENT, LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA PROTECTION DES TERRITOIRES DE L'AXE RHÔNE-SAÔNE

Réunis aujourd'hui autour du préfet coordonnateur de bassin, les présidents des quatre conseils régionaux Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté ont réaffirmé leur volonté commune, au-delà des stratégies régionales, de développement, de préservation, de transition écologique et de protection des territoires de l'axe Rhône-Saône. Ils ont échangé sur les priorités du prochain plan Rhône-Saône couvrant la période 2021-2027.

Le plan Rhône-Saône est un programme de développement durable autour du Rhône et de la Saône mis en œuvre pour la première fois en 2007, et fondé sur un partenariat unique composé de l'État et ses opérateurs (Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Voies navigables de France), des quatre Conseils régionaux de l'axe (Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté), de CNR et EDF, avec le concours de l'Union Européenne.

Son objectif est de prendre en compte l'ensemble des usages et enjeux du fleuve et de son affluent, par le biais de la labellisation et du financement de projets portés par les acteurs de ces territoires et qui s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques du contrat de plan inter-régional État - Région (CPIER).

La réunion stratégique de ce jour avait pour objectif d'orienter les travaux de rédaction du CPIER 2021-2027 et des fonds européens qui l'accompagnent. Les participants partagent une vision commune pour ces territoires reliés par un fleuve et des moyens de transport situés dans la vallée autour des priorités transverses de transition écologique, de développement économique et touristique, de protection des milieux et de résilience face au risque d'inondation.

Le plan Rhône-Saône 2021-2027 sera orienté prioritairement autour des orientations suivantes :

- **Transport : développer le transport fluvial** du fleuve, des cours d'eau et des canaux reliant les ports du bassin Rhône-Saône aux ports de la Méditerranée, de manière performante et écologique, en modernisant les infrastructures et en accompagnant la transition énergétique ainsi que l'intermodalité avec la route et le rail ;

- **Eau et biodiversité : favoriser une qualité digne d'un grand fleuve** notamment en préservant et restaurant les zones humides et annexes fluviales, la continuité écologique du Rhône, la trame turquoise et les espèces, la morphologie fluviale et la ressource en eau ;
- **Tourisme durable : favoriser la transition écologique des activités touristiques sur le Rhône**, la Saône et le canal du Rhône à Sète, notamment en développant l'économie locale, la promotion des itinéraires ViaRhôna et Voie Bleue Moselle Saône à Vélo, la mise en valeur du patrimoine local ou l'aménagement des voies navigables pour les activités de loisirs et en améliorant la capacité et la qualité des infrastructures et services d'accueil des bateaux et vélos ;
- **Transition énergétique et écologie industrielle et territoriale** : réduire la consommation d'énergie fossile et les impacts des activités économiques et humaines implantées le long de l'axe en augmentant le nombre d'entreprises et de collectivités engagées dans une démarche d'économie circulaire ;
- **Résilience des territoires et des activités face aux inondations** : sécuriser les ouvrages de protection pour réduire la vulnérabilité des territoires et des activités, et apprendre à mieux vivre avec le risque.

Forts de cette ambition politique, les partenaires du Plan Rhône-Saône poursuivent leurs travaux en vue de finaliser le projet du prochain plan au début de l'année 2021.

*Pascal MAILHOS, Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée,
 Martial SADDIER, Président du comité de bassin Rhône-Méditerranée,
 Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
 Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
 Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie,
 Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté,*

**Retrouvez toutes les informations réalisées dans le cadre du Plan Rhône sur
www.planrhone.fr**

CONTACTS PRESSE

Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : pref-communication@rhone.gouv.fr - 06.21.11.16.48
 Région Auvergne-Rhône-Alpes : frederic.poignard@auvergnerhonealpes.fr - 04 26 73 48 13
 Région Bourgogne-Franche-Comté : marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - 03 80 44 34 66
 Région Occitanie : service.presse@laregion.fr - Toulouse : 05 61 33 53 49 / 52 75 - Montpellier : 04 67 22 81 31
 Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : mmassonnat@maregionsud.fr - 04 88 73 60 27

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
 Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69